

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 19645

présenté par
Mme Félicie Gérard

ARTICLE 2

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« trois cents »

les mots :

« deux cent cinquante ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'index seniors visé par cet article ne concerne que les entreprises de plus de 300 salariés. Celles-ci n'emploient en réalité que 39 % des salariés du secteur privé. Afin que cet index concerne un plus grand nombre d'entreprises et de salariés, cet amendement propose d'étendre cette obligation à toutes les entreprises d'au moins 250 salariés.